

Renforcer l'équité de genre

Recommandations relatives aux Objectifs de développement durable et à l'Agenda de développement pour l'après-2015





Septembre 2013

- Vingt ans après le Sommet des Nations Unies de 1992 à Rio, l'égalité des sexes et les droits des femmes sont toujours considérés comme des questions d'intégration plutôt que comme une nécessité de transformation pour la réalisation du développement durable.
- Le Groupe Majeur Femmes (Women's Major Group, WMG) a critiqué le rapport récemment publié par le Groupe de haut niveau sur le programme de développement au-delà de 2015, car il renforce un développement toujours plus axé sur les intérêts et les priorités des entreprises et marginalise de ce fait les préoccupations des femmes à travers le monde.
- Les processus impliqués dans la négociation d'un nouvel agenda de développement manquent de clarté quant à leurs modes de fonctionnement et d'interaction ainsi que leurs priorités. Ce flou entrave la participation efficace des organisations de la société civile et des mouvements sociaux et empêche un réel impact de leur action.
- Afin d'assurer des processus transparents et démocratiques, les mouvements environnementaux et de justice sociale, les mouvements féministes, les mouvements de promotion de la femme et des droits de l'homme doivent être dotés de moyens de participation pertinents et réels. Il est donc primordial de renforcer considérablement la capacité des Groupes Majeurs à contribuer à la création d'un agenda de développement équitable, durable et inclusif.





1. Introduction

Un des aboutissements majeurs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de juin 2012 fut l'accord conclu par les gouvernements. Cet accord vise à engager un processus d'élaboration d'un ensemble cohérents de buts et objectifs pour aborder les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et dresser une stratégie de financement du développement durable capable de mobiliser les ressources nécessaires à sa réalisation. Par ailleurs, les agences des Nations Unies, les gouvernements et les différentes organisations de la société civile ont fait le bilan des progrès réalisés, ou pas, en matière de mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Groupe Majeur Femmes (Women's Major Group, WMG), créé dans le sillage du Sommet de la Terre des Nations Unies à Rio en 1992, est un des neuf grands groupes de la société civile dont la participation au processus décisionnel est désormais reconnue comme essentielle au développement durable. Il a pour vocation d'assurer une réelle participation publique des groupes de femmes et d'autres organisations et mouvements sociaux qui luttent pour l'égalité et l'équité de genre dans les processus politiques des Nations Unies en matière de développement durable. D'envergure mondial, le Groupe Majeur Femmes compte plus de 500 représentants d'organisations non gouvernementales. Sa coordination est assurée par deux organismes partenaires (Woman International for a Common Future, WICF, et Development Alternatives with Women for a New Era, DAWN) et par deux membres du groupe de base (Women's Environment and Development Organization, WEDO et la Coalition mondiale des forêts, CMF).

Ce numéro de *Perspective* se propose de récapituler les principales recommandations formulées par les différents membres du WMG – militantes, défenseurs, femmes de terrain ou universitaires – impliquées dans la rédaction du rapport « L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda du développement de l'après-2015 »¹.

2. Les politiques du genre et du développement durable

Le Sommet de la Terre de Rio de 1992 a reconnu l'existence d'inégalités structurelles au sein du système mondial qu'il met en relation avec la crise écologique croissante. Grâce à un important travail de lobbying, la société civile a obtenu une reconnaissance qui lui a permis de participer officiellement aux travaux de l'ONU sur le développement durable par le truchement d'une structure connue sous le nom de « Groupes Majeurs ». Les neufs groupes établis comprennent des groupes détenteurs de droits sociaux comme les agriculteurs, les syndicats, les peuples autochtones, les femmes, les enfants et les jeunes. Ces groupes sociaux disposent désormais d'un mécanisme formel de représentation dans le cadre des activités de suivi de la Commission sur le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies.

Lors du Sommet de la Terre de 1992, les promoteurs de la cause féminine et leurs alliés ont focalisé leurs efforts sur l'intégration de l'égalité des sexes et les droits des femmes dans le chapitre 24 de l'Agenda 21. Le Sommet a également donné un formidable élan favorisant l'inclusion des droits de l'homme et du développement durable dans les diverses enceintes politiques mondiales, régionales et nationales. La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en est un exemple: d'abord axée sur une approche essentiellement malthusienne de la réalisation des objectifs démographiques par le contrôle de la population, elle s'est progressivement orientée vers une approche reconnaissant les droits humains, le droit des femmes à disposer de leur corps, y compris leurs choix génésiques, et le développement durable.

Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, le monde traverse la plus grande récession depuis les années 30. Des transactions fortement capitalisées et le comportement à haut risque d'investisseurs financiers internationaux sont à l'origine de cette crise financière à l'échelon mondial qui s'est propagée à l'économie réelle et a entraîné une réduction constante des dépenses sociales et la privatisation des services publics, tout en confortant le rôle de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). La situation actuelle est en grande partie le résultat de trois décennies de politiques d'ajustement structurel qui ont imposé un régime

^{1.} Pour plus d'informations, consulter le site www.womenrio20.org.



d'inégalités et de chômage élevé, ainsi que la précarisation des conditions de travail, qui continuent de se dégrader. Dans le même temps, la crise climatique et son corollaire, la destruction de l'environnement se sont également aggravés.

En réponse à cette situation, le concept d'économie verte préconisé par les entreprises a suscité un vif débat lors du Sommet Rio+20 de 2012. Un tel système fondé sur les mécanismes du marché cherche à légitimer les stratégies à vocation commerciale comme la géo-ingénierie, la bioéconomie et les régimes de réduction d'émissions, qui peuvent passer par les échanges de crédits-carbone, le Mécanisme pour un développement propre (MDP), la REDD et bien d'autres initiatives. Il ne prend néanmoins pas en compte les modes de consommation et de production non viables. Les pays en développement et certains groupes de la société civile ont fédéré leurs efforts pour émettre une contre-proposition et exiger la reconnaissance de l'Agenda 21 et d'autres principes âprement défendus du développement durable tels que les responsabilités communes mais différenciées, le transfert de technologies et le « consentement préalable, libre et éclairé » des peuples autochtones et des communautés touchés par les plans de développement des secteurs public et privé².

Toutefois, ces positions plus progressistes restent minoritaires par rapport à celles qui minimisent l'importance de l'égalité des sexes, la justice de genre et autres enjeux relatifs aux droits des femmes. Au lieu d'être considérées comme des priorités au sommet Rio+20, les revendications des divers groupes de la société civile et de militantes ont été utilisées comme monnaie d'échange par certains états pour obtenir des concessions dans ce qu'ils considéraient comme des « domaines stratégiques ». Ce fut notamment le cas de la revendication des femmes d'exercer le plein contrôle de leur autonomie et intégrité physiques, une exigence qui a provoqué une attaque sur la santé sexuelle et génésique féminine (et sur leurs droits en matière de reproduction) de la part d'un groupe minoritaire mais puissant mené par le Vatican, la Russie et d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. En revanche, certains pays du Nord et du Sud, traditionnellement considérés comme des alliés dans cette lutte en faveur de la santé et des droits sexuels des

femmes (et leurs droits génésiques) se sont révélés être de bien piètres défenseurs de la cause féminine, préférant concentrer leurs efforts sur d'autres priorités telles que l'économie verte et les mécanismes de financement faisant appel au marché. Ce n'est qu'à l'issue du processus que le Groupe des 77 a fini par se rendre compte de l'importance de l'enjeu. Or il était trop tard pour inclure la santé et les droits sexuels et génésiques dans le texte final. Celui-ci constitue de ce fait une référence qui pourrait servir à remise en cause des acquis obtenus dans d'autres enceintes telles que la CIPD.

Dans ce contexte hautement politisé des négociations internationales, régionales et nationales sur le développement durable, les membres du Groupe Majeur Femmes (WMG) appuient résolument le développement durable en tant que processus de redistribution des richesses, du patrimoine et du pouvoir pour parvenir enfin à la justice sociale, économique et écologique, et combattre les inégalités et toutes les formes de discrimination basée sur le sexe, l'âge, la classe sociale, la caste, la race, l'origine ethnique, l'orientation et l'identité sexuelles, le handicap ou tout autre statut.

3. Résistance des mouvements de femmes face à un agenda de développement comme instrument des entreprises

Bien avant 1992 et le célèbre Sommet de la Terre de Rio, des groupes de femmes de toutes les régions du monde ont mené des travaux dans tous les secteurs du développement durable – social, environnemental et économique – en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur les droits humains. Des groupes féministes et, plus largement, le mouvement des femmes ont été les chevilles ouvrières de ce changement de paradigme qui fit converger ces différents domaines. Ceci a été particulièrement manifeste au travers des interventions du groupe Planeta Fêmea³ lors du Sommet de la Terre et au cours des décennies de recommandations et d'actions de plaidoyer et mobilisation qui ont suivi, sans oublier les efforts inlassables du Groupe Majeur Femmes déployés de longue date.

^{2.} Women's Major Group: Reflections on HLP post 2015 report: by far not good enough! (juin 2013), http://www.womenrio20.org/docs/Women_MG_analysis_High_Level_Panel_post_2015_report.pdf.

^{3.} Sen, G. and Nayar, A. 2012. « Population, environment and human rights: a paradigm in the making » dans Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability (Sept 2012), UNDP, NY, pages 81 à 93.



Vingt ans après le Sommet de la Terre de Rio, le Groupe Majeur Femmes et d'autres groupes de la société civile et parties prenantes unissent leurs voix pour critiquer l'absence lamentable d'avancée depuis 1992. Force est de constater que Rio, loin d'assurer la consommation et la production durables et la répartition équitable des ressources entre États et intra-étatiques, a surtout exacerbé les obstacles structurels sous la forme du commerce inéquitable et de régimes de financement qui entravent le développement durable dans les pays en développement. Tous les pays sont aujourd'hui confrontés à l'urgente nécessité de réduire la vitesse de dégradation de l'environnement, de lutter contre le changement climatique et la perte de la biodiversité et, enfin, de lutter contre les inégalités persistantes qui empêchent la réalisation des droits individuels et collectifs, y compris les droits des femmes.

Les questions d'égalité des sexes et les droits des femmes sont formulées de façon inadéquate comme si elles relevaient de problématiques d'intégration (mainstreaming), plutôt que d'une nécessité de transformation pour atteindre le développement durable.4 Le rapport récent du Groupe de haut niveau sur le programme de développement de l'après-2015 montre un recentrage croissant et inquiétant du développement sur les intérêts et les priorités des entreprises. Ceci ne fera qu'accentuer la marginalisation et minimiser davantage encore les préoccupations des femmes et de leurs communautés. Il est alarmant de constater que les entreprises disposent d'un accès sans précédent aux Nations Unies et aux processus décisionnels au niveau des Etats. En ces temps de crises financières et économiques profondes, le monde se voit également confronté à d'autres défis majeurs comme les violations des droits de l'homme, le militarisme, les pénuries alimentaires et de carburant, le changement climatique et les dégradations de l'environnement. Jamais les multinationales n'ont joui d'autant d'influence ni aussi bien réseauté dans leur détermination à protéger leurs marges de bénéfice et à cimenter les inégalités structurelles garantes de leurs acquis.

4. Principales recommandations émanant du Groupe Majeur Femmes

A la lumière de sa critique de l'orientation générale de l'Agenda de développement de l'après-2015 dans l'état actuel du débat et afin d'influencer le processus d'élaboration d'objectifs pour le développement durable (ODD) et d'une stratégie de financement adaptée, le Groupe Majeur Femmes a émis des recommandations destinées au Groupe de Travail Ouvert (GTO) sur les ODD et au Comité intergouvernemental d'experts sur une stratégie de financement du développement durable. Après un réagencement des principales revendications et recommandations alternatives émises par le Groupe Majeur Femmes, les ODD proposés abordent quatre dimensions:

- la structure, les caractéristiques et la gouvernance des ODD
- la viabilité des modes de vie, les droits de la nature et l'utilisation de la technologie
- le droit à la santé, le plein accès à la santé sexuelle et génésique et jouissance de ces mêmes droits
- le passage à un système économique durable

La structure, les caractéristiques et la gouvernance des ODD et le nouvel agenda de développement

- Être fermement enraciné dans le respect des obligations au titre des droits de l'homme et le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Ne pas se limiter à des cibles et indicateurs réducteurs. Mettre en œuvre dans un contexte de changements structurels profonds et de démocratisation des systèmes de gouvernance mondiale.
- Intégrer les droits des femmes dans l'architecture des droits de l'homme en mettant l'accent sur leur application universelle tout en tenant compte de la diversité des besoins et des contraintes en raison du sexe, de l'âge, de la classe sociale, de la race, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle et des aptitudes. Les États doivent respecter le principe de non-régression et garantir la pleine application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

^{4.} Groupe Majeur Femmes : L'égalité des sexes, le droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) et l'agenda de développement de l'après-2015 (septembre 2013).



(CEDAW) et son protocole facultatif, ainsi que d'autres instruments relatifs aux droits universels de l'homme, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

- Reconnaître pleinement les femmes en tant que titulaires à part entière de droits, plutôt que de simplement les présenter comme des membres des communautés touchées, des bénéficiaires de l'aide sociale ou de la main d'œuvre.
- Développer des moyens concrets de mise en œuvre qui privilégient le financement public sur les partenariats public-privé.
- Inclure des cibles et des indicateurs ventilés par sexe, âge, revenu et origine urbaine/rurale, etc. tout en approfondissant la connaissance des facteurs de bien-être et de développement et en améliorant les outils d'étalonnage sous forme de cibles et d'indicateurs appropriés, sans omettre les prestations de soins non rémunérées, ni la nature comme facteurs importants dans ce qui donne à la vie un caractère durable, et ce sans les mercantiliser. En outre, renforcer et développer les cibles et les indicateurs relatifs à l'inégalité salariale, à la ségrégation de l'emploi et au travail informel.
- Assurer une participation significative des mouvements féministes et sociaux dans la conception, le suivi et l'évaluation des objectifs, des politiques et des indicateurs de développement à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

La viabilité des modes de vie, des droits de la nature et l'utilisation de la technologie

- Reconnaître les limites écologiques du paradigme de « croissance » et préserver le développement durable tout en traitant spécifiquement les risques et les charges supportés de façon disproportionnée par les femmes et les filles.
- Faire en sorte que les pays développés remboursent leur dette climatique par des transferts de technologies respectueuses de l'environnement et de ressources financières à destination des États du Sud pour qu'ils puissent passer à une politique de croissance sobre en carbone.

- Reconnaître et respecter pleinement les connaissances uniques des peuples autochtones et des communautés paysannes, en particulier les savoirs des femmes, et reconnaître explicitement les territoires et zones conservés par les peuples autochtones et les communautés locales.
- Garantir les droits fonciers et les droits d'utilisation des terres des femmes, notamment par des programmes de réforme agraire.
- Garantir la souveraineté alimentaire en reconnaissant les petits exploitants agricoles, et en particulier les femmes, comme acteurs économiques clés dont les droits d'utilisation et de possession de terres doivent être protégés contre l'accaparement des terres par des mécanismes juridiquement contraignants.
- Recadrer les aides vers les technologies alternatives d'énergie durable, les pratiques agro-écologiques et les chaînes de valeur durables locales qui peuvent subvenir en toute innocuité aux besoins alimentaires et énergétiques tout en générant des emplois et en soutenant les communautés locales.
- Prier instamment tous les gouvernements de ratifier et d'appliquer la Convention sur la diversité biologique du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages économiques découlant de leur utilisation (ABS), et prendre les dispositions juridiques pour garantir le plein respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA).
- Promouvoir le transfert de technologies, le financement, le suivi et l'évaluation et la recherche en conformité avec le principe de précaution et le principe du consentement préalable, libre et éclairé ; établir une évaluation indépendante des technologies et son organisation aux niveaux national et mondial.
- Réaffirmer le moratoire sur la géo-ingénierie et éliminer progressivement toutes les politiques financières et les mandats politiques favorables aux crédits-carbone, à l'exploitation industrielle des forêts non viable et à la production bioénergétique.
- Ne pas inclure les écosystèmes et les forêts dans le négoce du carbone et d'autres mécanismes de marché qui encouragent la privatisation et restreignent l'accès aux femmes.



Le droit à la santé et le plain accès et l'obtention des droits sexuels et génésiques

- Mettre un terme à l'utilisation de substances et de technologies non durables, radioactives ou nuisibles, et réaffirmer ou imposer un moratoire sur les technologies dangereuses comme la biologie synthétique, les nanotechnologies, le biochar, la géo-ingénierie et les organismes génétiquement modifiés.
- Garantir de toute urgence les droits sexuels et génésiques, ainsi que l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique de qualité, complets et intégrés dans les systèmes de soins de santé primaires, y compris en matière de contraception, de soins de maternité, d'avortement dans de bonnes conditions, de prévention et de traitement des IST et du VIH.
- Veiller à ce que les femmes, les adolescentes et les jeunes filles reçoivent une éducation sexuelle complète et disposent de services respectueux de leurs droits humains, et ce tout au long des phases de leur vie.
- Eliminer les lois et les pratiques néfastes qui pénalisent les femmes qui bénéficient de soins de santé sexuelle et génésique (y compris avortement, contraception d'urgence et prestations liées au VIH).
- Garantir les droits humains des femmes, des jeunes filles et des personnes aux orientations sexuelles et identités de genre diverses en vue d'éliminer toutes formes de discrimination et de violence.

Le passage à un système économique durable

- Réglementer les marchés des matières premières afin de limiter les fluctuations des prix des denrées alimentaires et de protéger les petits producteurs.
- Fermer les paradis fiscaux et mettre en œuvre une taxe mondiale sur les transactions financières.
- Assurer que les politiques commerciales et d'investissement fassent explicitement référence aux engagements de l'Agenda 21 et de Rio+20, notamment du principe de précaution et du principe de consentement libre, préalable et éclairé, de protection essentielle de l'écosystème sans entrave à l'accès des femmes aux ser-

vices de base, soit une éducation de qualité, le développement des compétences, la santé, l'eau potable et les sources d'énergie durables et abordables.

- Renforcer l'obligation de rendre des comptes des entreprises, y compris les clauses de pénalité et l'application des Principes de Maastricht relatifs aux obligations extraterritoriales des États dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.
- Supprimer progressivement les subventions de l'agriculture agro-industrielle et de la bioénergie industrielle à grande échelle et réorienter les politiques agricoles nationales vers des pratiques agro-écologiques qui rendent visibles le travail et les contributions des femmes tout en garantissant leurs droits et la souveraineté alimentaire.
- Supprimer les subventions des flottes de pêche industrielles, promouvoir et respecter les modèles de gouvernance communautaires pour les zones marines protégées et fixer des objectifs pour la mise en œuvre des Directives internationales pour une pêche artisanale durable.
- Favoriser un environnement macroéconomique qui préserve l'espace politique nationale pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme et de promouvoir efficacement les trois dimensions du développement durable d'une façon intégrée. Cet espace politique devrait permettre aux gouvernements d'élargir leur assiette fiscale grâce à des politiques progressistes, et, simultanément, leur permettre de s'attaquer à la ségrégation du marché du travail fondée sur le genre tout en assurant le plein emploi, un travail et un salaire décents pour tous, et en favorisant la redistribution des prestations de soins, de garde et d'accompagnement non rémunérés entre les différents acteurs sociaux à l'intérieur et à l'extérieur des ménages.
- Mettre en place une protection sociale universelle à l'échelle mondiale sous la forme d'un revenu de base pour les femmes et les hommes. Un dispositif-plancher de protection sociale assurera aux hommes, femmes et enfants l'accès aux services de base tels que les soins de santé, l'alimentation, l'énergie, le logement et l'emploi.
- Reconnaître et rendre compte de la valeur des prestations de soins et protéger les droits des professionnels de ce secteur.



■ Accroître la transparence et promouvoir le débat public sur les budgets nationaux (y compris les budgets militaires) et s'orienter vers l'inclusion des questions sociales, environnementales et de genre dans toutes les phases du cycle budgétaire et politique. Les budgets publics devraient toujours prendre en compte la budgétisation sensible au genre.

5. Défis et opportunités des processus actuels vus par les féministes et les mouvements de femmes

La définition de l'Agenda pour le développement de l'après-2015 est une tâche complexe qui se trouve à la croisée des chemins avec des processus qui se chevauchent les uns les autres, comme les discussions sur l'après-2015 et les négociations de Rio+20, pour ne citer qu'eux. L'émergence et la montée en puissance de nouveaux acteurs mondiaux ne font qu'accentuer cette complexité. D'autant plus que cela se déroule sur une toile de fond de crises écologique, économique et crises des systèmes de prise en charge interconnectées. Dans ce contexte, appréhender et influencer efficacement les processus menant à un nouvel agenda de développement représente une formidable gageure pour les mouvements sociaux de féministes et de femmes. Dans le même temps, l'existence même de cet exercice d'examen et de redéfinition de l'agenda donne aux détenteurs de droits l'occasion de s'exprimer sur les questions de survie des générations futures et d'avenir de la planète. Les membres des Groupes Majeur Femmes souhaitent vivement participer à ce processus et se joindre à la collectivité des voix qui forgent cette nouvelle feuille de route, une feuille de route qui exige des transformations radicales dans la manière de concevoir le développement et d'en poursuivre les objectifs.

L'un des principaux défis du contexte actuel réside dans la juxtaposition des processus sous-jacents, comme le Groupe de travail ouvert sur les ODD et les consultations sur l'après-2015. Les gouvernements, les organisations de la société civile et les mouvements sociaux ne savent pas tous comment ces processus vont interagir et lequel va précéder ou encadrer les autres. Ces incertitudes rendent une participation et une influence réelles plus difficiles. Assurer le suivi efficace des consultations et de l'impact des contributions et des propositions mises en avant par les différents acteurs s'est révélé particulièrement ardu. Pourtant, l'étape actuelle des négociations

présente l'opportunité d'élargir et d'approfondir les mécanismes de participation des mouvements sociaux, et d'introduire des mécanismes de reddition de comptes qui leur donnent les moyens de suivre efficacement les négociations et leurs résultats. Le Groupe de travail ouvert sur les ODD ainsi que le Forum politique de haut niveau, notamment, offrent des possibilités importantes pour renforcer la structure des Groupes Majeurs en dégageant des canaux de participation plus efficaces, en facilitant l'inclusion d'un nombre accru d'acteurs sociaux et en mettant en œuvre des mécanismes de reddition de comptes.

Un autre défi se pose à cette croisée des chemins; il résulte des limitations structurelles auxquelles font face les délégations gouvernementales, en particulier celles des pays à revenu faible ou moyen. Il s'agit généralement de petites équipes qui suivent les négociations mondiales depuis leurs pays d'origine. Composées d'un nombre limité d'experts, il leur est très difficile de suivre correctement, voire d'influencer les négociations qui se déroulent au siège des Nations Unies à New York ou dans les pays tiers. Le processus actuel offre néanmoins la possibilité aux agences de l'ONU et aux gouvernements de mettre en œuvre des moyens de compenser cette inégalité structurelle en créant de nouvelles voies de communication plus transparentes entre le siège de l'ONU, les Etats membres, les organisations de la société civile et les mouvements sociaux.

Une des recommandations essentielles du Groupe Majeur Femmes est que le nouveau programme pour le développement durable repose clairement sur les principes fondamentaux des droits humains. Les agences onusiennes devraient ainsi travailler de manière intégrée aux deux niveaux institutionnels : au niveau des organismes des droits de l'homme à Genève et de ceux de New York qui travaillent sur le Plan Cadre du développement. Ceci donnerait une occasion précieuse de favoriser une meilleure articulation institutionnelle au sein des Nations Unies et de promouvoir l'intégration des droits de l'homme en tant que cadre référentiel dans un paradigme de développement renouvelé.

Enfin, l'émergence des sociétés nationales et multinationales en tant que nouveaux acteurs mondiaux, alliée à l'accroissement de leur influence sur les processus politiques mondiaux, régionaux et nationaux – en autres, moyennant des contributions financières et d'autres for-



mes de partenariat, est une préoccupation majeure pour les organisations de la société civile et les mouvements sociaux. Leur influence constitue un défi à deux égards :

- en termes de structures de pouvoir déjà inégales
- en termes de transparence et de reddition.

D'une part, les entreprises disposent de moyens financiers qui, souvent, dépassent ceux des gouvernements, et à fortiori, ceux des organisations de la société civile et des mouvements sociaux. Ce phénomène étaye les inégalités dans les relations de pouvoir et limite par conséquent les capacités des mouvements sociaux et des pays à faible et moyen revenu d'influer sur le processus politique au profit des puissants acteurs mondiaux. D'autre part, les entreprises ne sont responsables qu'envers leurs actionnaires et concentrent leurs efforts sur la maximisation des marges bénéficiaires et non sur les moyens de subsistance des populations ou sur le développement durable de la planète. Impossible, dès lors, de confier à leurs bons soins les questions de développement. A l'évidence, un cadre de développement durable appelle des financements publics stables et fiables, et la mise en œuvre de mécanismes qui rendent tous les processus de décision transparents et responsables envers les citoyens du monde. Il doit viser la viabilité de la planète et de ses populations. C'est sans doute un des enjeux majeurs auquel est confrontée notre époque qui arrive à un tournant historique.



À propos des auteurs

Le Groupe Majeur Femmes est dirigé par les organisations DAWN, GFC, WECF et WEDO et se base sur les recommandations principales du rapport « L'égalité des sexes, les droits des femmes et les priorités des femmes : Recommandations pour les objectifs proposés de développement durable (ODD) » rédigé par le Groupe Majeur Femmes. Pour plus d'informations, consulter les sites : www.womenrio20.org et http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=157.

Impression

Friedrich-Ebert-Stiftung | Politique Globale et Développement Hiroshimastraße 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable:

Dr. Cäcilie Schildberg I Justice Sociale et Genre

Tél.: ++49-30-269-35-7461 | Fax: ++49-30-269-35-9246 http://www.fes.de/qpol/en

Commande de publications : Sandra.Richter@web.de

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES.

Politique globale et développement

Le département Politique Globale et Développement de la Fondation Friedrich Ebert favorise le dialogue entre le Nord et le Sud et encourage les débats d'ordre public et politique sur des enjeux internationaux en Allemagne et en Europe. Notre objectif, en mettant à disposition une plate-forme de discussion et de consultation, est de sensibiliser l'opinion aux questions d'interdépendances mondiales, de développer des scénarios en identifiant les futures tendances et de formuler des recommandations. Cette publication fait partie de l'activité « Justice Sociale et Genre » ; responsable : Dr. Cäcilie Schildberg, Caecilie.Schildberg@fes.de.

Dialogue sur la mondialisation

Dialogue sur la mondialisation fait partie des activités internationales de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et contribue au débat international sur la mondialisation et la gouvernance globale. Le programme repose sur la prémisse que - par le biais d'une approche politique à la fois inclusive et sensible – la mondialisation peut être formulée et mise sur une trajectoire de promotion de la paix, la démocratie et la justice sociale. Dialogue sur la mondialisation exploite les ressources du réseau international de la Friedrich-Ebert-Stiftung – une institution allemande à but non lucratif qui souscrit aux valeurs et idées de la démocratie sociale – avec des bureaux, programmes et des partenaires dans plus de 100 pays. Dialogue sur la mondialisation s'adresse aux « porteurs d'idées novatrices » dans les pays en voie de développement aussi bien que dans les régions industrialisées du monde. Le programme est sous la coordination du siège de la Friedrich-Ebert-Stiftung à Berlin et des bureaux FES à New York et Genève.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Cette publication est imprimée sur du papier issu de l'exploitation forestière durable.



ISBN 978-3-86498-679-6